REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 juillet 2011 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; M. A. GIRON, 2^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4^e Adjoint; J. BOUVIER, 5^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; H. SECCO, 7^e Adjoint; A. ROUX, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes J. JOLY; M-C. JOLIVET; M.-P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

<u>Absents excusés</u>: M. André GIRON – M. Jean-Paul SAINT-ANTOINE – Mme Béatrice PFAENDER – Mme Isabelle JOLY – M. Pascal PROTIERE – M. Bernard TOURANCHEAU – Mme Khadija HANINE – M. Jean-Marc BODET – Mme Nathalie JOUTARD – Mme Magali ROUGER – Mme Virginie TOURTE – Mme Aurélie GIRON – Mme Damiène LEPROMPT -

Monsieur André GIRON donne pouvoir à Monsieur Patrick CHEVILLON
Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE donne pouvoir à Monsieur Georges BAULMONT
Madame Béatrice PFAENDER donne pouvoir à Monsieur Jacques BERTHOU
Monsieur Pascal PROTIERE donne pouvoir à Madame Sylvie VIRICEL
Monsieur Bernard TOURANCHEAU donne pouvoir à Monsieur Hervé CHARLES
Madame Khadija HANINE donne pouvoir à Madame Josiane BOUVIER
Monsieur Jean-Marc BODET donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre BOUVARD
Madame Nathalie JOUTARD donne pouvoir à Monsieur Henri SECCO
Madame Magali ROUGER donne pouvoir à Madame Marie-Chantal JOLIVET
Madame Virginie TOURTE donne pouvoir à Monsieur Patrick GUINET
Madame Aurélie GIRON donne pouvoir à Madame Patricia DRAI.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité Monsieur Georges BAULMONT.

Monsieur le Maire fait part du soutien du Conseil municipal à Madame PFAENDER à la suite du décès de son père.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 17 juin 2011

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2011 a été approuvé à l'unanimité.

III PERSONNEL COMMUNAL

rapporteur M. BERTHOU

1° Autorisation de principe donnée au Maire pour le recrutement d'agents non titulaires

Afin de pallier aux besoins ponctuels ou urgents de personnel, nécessaires pour assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires, à titre saisonnier ou occasionnel.

IV FINANCES

rapporteur Mme ESCOBESSA

1° Décisions Modificatives

a- Budget communal - DM n° 1 ajustement de crédits

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la décision modificative n° 1 à appliquer au budget communal portant en section d'investissement sur la création d'une opération de travaux de démolition divers pour un montant de 50 000 € financés par une diminution des crédits de dépenses imprévues d'une part et sur la régularisation d'imputations de recettes de subventions d'autre part.

b- Budget Assainissement - DM n° 1 ajustement de crédits

Pour le budget assainissement, le Conseil a également approuvé à l'unanimité la décision modificative n° 1 portant sur un ajustement des crédits affectés aux opérations d'amortissement.

2° Participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4 V

En tant qu'actionnaire de la SEMCODA, la Commune de Miribel doit autoriser toute prise de participation de cet organisme dans une société commerciale.

La SEMCODA a fait part de sont projet de participer, à hauteur de 50 000 euros, soit 2,5 % du capital, au capital de la future société d'économie mixte dénommée SEM 4 V en Savoie.

En application des dispositions de l'article L1524-5 – 15^{ème} alinéa du C.G.C.T., le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver cette prise de participation sans conséquence financière pour la commune.

3° <u>Financement de l'ancienne Gendarmerie – Convention transactionnelle entre les Communes de</u> Miribel, Neyron et Thil

En 1986, dans le cadre de la construction de la Gendarmerie de Miribel, la Commune avait signé un bail emphytéotique avec le SIVOM, lequel avait lui-même signé une convention financière avec les Communes de Neyron, Miribel et Thil.

Cette convention établissait une répartition des charges entre ces trois Communes, mais bien que la Ville de Miribel ait clairement entendu partager avec les autres parties les charges et recettes dans cette affaire, cela n'a pas été repris précisément lors des successions du SIVOM, d'abord par le SICOMIP puis par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau C.C.M.P.).

Dans ces conditions, la convention cessant de produire ses effets du fait de la construction de la nouvelle gendarmerie, les Communes de Neyron et Thil n'auraient droit à aucune indemnité bien qu'ayant contribué au risque financier pendant la durée de la convention précitée.

Afin de prévenir un éventuel différend qui pourrait survenir entre les trois Communes, elles ont décidé, d'un commun accord, de signer une convention transactionnelle, en vertu des articles 2044 et suivants du Code Civil. Cette convention fixe les engagements respectifs des trois Communes.

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité cette convention et a habilité le Maire à la signer.

V URBANISME

rapporteur M. ROUX

1°Acquisition d'une parcelle aux Echets

Il a été proposé à l'Assemblée l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZA n° 328 de 1595 m2 sise aux Echets au prix de 180 000 €, validé par le service des Domaines.

Monsieur le Maire a rappelé à cette occasion que l'acquisition de cette parcelle est proposée en vue de favoriser l'implantation d'un commerce sur le site, dans la mesure où des demandes seraient faites.

Cette acquisition a été approuvée par 26 voix pour et 1 voix contre.

2°Acquisition d'une parcelle au Mas-Rillier

Il a été proposé à l'Assemblée l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 884p d'une superficie de 136 m2 sise au lieudit « Le Mas-Rillier » représentant le lot A2 du plan de division ci-joint.

La Commune achèterait cette parcelle 75 000 euros, prix validé par le service des Domaines.

En réponse à la question de Monsieur CORGIER, Monsieur le Maire a précisé que la différence de prix au m2 par rapport à la parcelle des Echets s'explique par la présence d'éléments bâtis. Il a également indiqué que cette acquisition est réalisée pour disposer d'une réserve foncière.

Le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition à l'unanimité et habilité le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment le compromis et l'acte notarié correspondant.

VI TRAVAUX

rapporteur BAULMONT

1° Amélioration de l'esthétique des réseaux rue des Terreaux - Approbation de l'avant-projet détaillé

Afin de réaliser la dissimulation des réseaux basse tension et des réseaux de télécommunication sur la rue des Terreaux, la Commune a confié l'étude au Syndicat Intercommunal d'Energie et de ecommunication.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, les plans de financements de ces travaux avaient été approuvés sur la base de l'avant-projet sommaire.

Un avant-projet détaillé de cette opération a alors été élaboré par le syndicat, comprenant notamment le plan de financement des travaux d'électrification et une convention de mandat pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunication.

Ces documents se substitueront à ceux soumis au Conseil Municipal le 28 janvier 2011.

Ils ont été approuvés par l'Assemblée à l'unanimité qui a également autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

VII MARCHES PUBLICS

rapporteur M. BAULMONT

1° Avenant au marché de travaux de rénovation de l'ancienne école de musique – lot n° 1

Par délibération en date du 21 mai 2010, le Conseil Municipal avait habilité le Maire à signer le marché de travaux de rénovation de l'ancienne école de musique rue des Terreaux pour les lots non déclarés infructueux avec les Entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres, et notamment pour le lot n° 1 « démolition, terrassements, gros œuvre, VRD » avec l'Entreprise RUIZ S.A.S. pour un montant TTC de 175 379,01 €.

Il s'est avéré, au cours de la réalisation de ces travaux, que certains éléments de structure (fondations, dallages, murs) non apparents, ainsi que plusieurs problèmes sur le réseau d'assainissement du bâtiment non identifiables au moment de l'étude, nécessitaient des travaux supplémentaires.

Ces prestations entraînent une plus value :

- Pour les travaux de structure : 50 055,92 € TTC

- Pour les travaux sur les réseaux : 10 654,69 € TTC

Ces travaux supplémentaires ont fait l'objet d'un projet d'avenant au marché initial qui a été présenté en Commission d'Appel d'Offres le 13 juillet 2011. Le Conseil municipal a approuvé cet avenant à l'unanimité et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Pour information, Monsieur le Maire indique que la commune a été contactée afin de réaliser des activités d'accueil de jour pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et pour personnes handicapées dans l'attente des possibilités d'aménagement de locaux par l'Institution Joséphine Guillon. Des locaux dans le bâtiment de l'ancienne école de musique pourraient être affectés à cet usage.

VIII AFFAIRES FUNERAIRES

rapporteur M. ROUX

1° Reprise d'une concession réputée à l'état d'abandon au cimetière du Mas Rillier

Il a été proposé à l'Assemblée la reprise de la concession centenaire acquise le 19 août 1957 par la famille BALLUFIN DELOCHE et dont l'abandon a été constaté par procès-verbal en date du 29 mars 2011.

La procédure de reprise a été scrupuleusement suivie et mise en œuvre (affichage, notification aux ayants droits).

Il est précisé que cette concession a plus de 30 ans d'existence et qu'aucune inhumation n'y a été faite depuis plus de 10 ans.

Le Conseil municipal a approuvé cette reprise de concession à l'unanimité.

IX AFFAIRES SOCIALES

rapporteur Mme VIRICEL

1° Convention de coordination du C.U.C.S. de la Côtière

Par délibération en date du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal avait approuvé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) et habilité le Maire à le signer.

Dans le cadre de ce contrat, il a été présenté à l'Assemblée, un projet de convention de coordination des C.U.C.S. de la Côtière. Ce document a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement de la coordination des objectifs et actions des C.U.C.S. des Communes de Montluel, Saint-Maurice-de-Beynost et Miribel, notamment par la création d'un Comité de suivi composé d'un représentant et son suppléant de chaque commune, désignés au sein du Conseil Municipal. Cette convention sera conclue pour la durée résiduelle du C.U.C.S.

Le Conseil Municipal a approuvé cette convention à l'unanimité et habilité le Maire à la signer.

Par ailleurs, il a procédé à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant, pour siéger au Comité de suivi.

. représentant titulaire : Madame Sylvie VIRICEL

. représentant suppléant : Monsieur Patrick GUINET

X INTERCOMMUNALITE

rapporteur M. BERTHOU

1° <u>Participation au groupement de commandes de la Communauté de Communes de Miribel et du</u> Plateau (C.C.M.P.), chargé de la consultation de transporteurs

L'espace aquatique de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau sera en service d'ici le dernier trimestre 2011. Les écoles des Communes membres bénéficieront de créneaux d'utilisation de cet équipement. Il convient donc d'organiser le transport des élèves des différentes Communes.

Pour ce faire, la C.C.M.P. propose de lancer une consultation commune en vue de conclure un marché avec un transporteur.

Il a été proposé à l'Assemblée d'approuver la création d'un groupement de commandes, autorisant la C.C.M.P. à mettre en œuvre la procédure de consultation.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la participation à ce groupement
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement
- d'élire, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres, un titulaire et un suppléant pour faire partie de la CAO propre au groupement, comme suit :
 - . membre titulaire : Monsieur Georges BAULMONT
 - . membre suppléant : Madame Colette CHAMPION.

XI QUESTIONS DIVERSES

I FINANCES

rapporteur Mme ESCOBESSA

1° <u>Fonds de concours accordés par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.)</u> au titre de l'aménagement de la Percée Verte

Monsieur le Président de la C.C.M.P. a fait part au Maire d'une décision du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2011, d'attribuer à la Commune de Miribel, un fonds de concours d'un montant de 300 000 euros au titre de l'aménagement de la Percée Verte. Cette participation sera versée à la Commune de la manière suivante :

- un versement de 50 % à l'ouverture du chantier
- le versement du solde à réception des travaux sur justificatifs.

Le Conseil Municipal après avoir pris acte de cette décision, a approuvé à l'unanimité le plan de financement prévisionnel des travaux et les modalités de versement de cette dotation, proposées par la C.C.M.P.

II AFFAIRES SOCIALES

rapporteur Mme VIRICEL

1° Avenant n° 3 au Contrat Educatif Local (CEL)

Le Contrat Educatif Local établi entre l'Etat et la Commune, ainsi que son avenant n° 1 fixant les engagements financiers 2009/2010 des parties a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2009.

L'avenant n° 2 à ce contrat fixant les engagements financiers des parties pour l'année scolaire 2010/2011 a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 23 juillet 2010.

Un avenant n° 3 à ce contrat fixant les engagements financiers des parties pour l'année scolaire 2011/2012 a été présenté à l'Assemblée qui l'a approuvé et a habilité Monsieur le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 05.